

**LUNDI 17 JUILLET 2017 à 10h, expo à 9h30**  
**Suite LJ Be Fashion Sarl, sur place magasin « Pour elles »,**  
**40 Rue des Granges à Besançon (25000)**

**Frais légaux en sus : 14,40% TTC (TVA récupérable)**

Conditions de vente en début de vacation.

Enlèvement immédiat après règlement

### **CONDITIONS DE VENTE**

\* La vente est faite au comptant et sans garantie, une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente: il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

#### **ENCHÈRES**

\* Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. Maître RENOUD-GRAPPIN est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

\* Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

\* En cas de double enchère reconnue effective par Maître RENOUD-GRAPPIN, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

#### **ORDRE D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE**

\* Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue. Celle-ci est accompagnée de vos coordonnées bancaires avec présentation de 2 pièces d'identité.

\* Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux personnes qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Maître RENOUD-GRAPPIN ne pourra être tenu responsable d'un problème de liaison téléphonique.

#### **PAIEMENT ET RETRAIT DES ACHATS**

\* L'acquéreur remet dès sa première acquisition un chèque signé

en blanc à l'ordre de Maître RENOUD-GRAPPIN, lorsque ses achats seront terminés (même durant la vente) il pourra se rendre au bureau des règlements.

\* Paiement en espèces possible jusqu'à 1000 euros (sauf pour les acquéreurs extra communautaires).

\* Pour les paiements en chèques: deux pièces d'identité obligatoires.

\* Les acquéreurs étrangers régleront soit en espèces, soit par virement.

\* En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement de la totalité des sommes dues.

\* Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, Maître RENOUD-GRAPPIN décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les frais d'enlèvement en dehors des horaires prévus pour l'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur. (vacation horaire)

\* L'acquéreur reconnaît avoir entendu les conditions de vente annoncées par Maître RENOUD-GRAPPIN en préalable à la vacation. Il s'engage, avant tout usage, à faire contrôler l'article acquis, auprès d'un professionnel, afin de s'assurer de la conformité du lot à la Législation du Travail. Dans la négative, il s'engage, à remettre le lot à la norme dans un délai de 15 jours, ou de l'exporter dans un pays tiers où il est conforme à la Loi.

1	Chaîne hifi Sony avec 2 enceintes, petit lot de fourniture de bureau, lot de sacs papier, ...
2	Caisse enregistreuse Olympia CM812
3	Meuble comptoir
4	Petite console argenté, lot de décorations diverses, 2 miroirs, tapis, 4 lustres à pampilles, rideaux, arbuste artificiel, ...
5	5 mannequins femmes et 1 buste
6	Lot d'aménagement de magasin comprenant : 9 gondoles murales avec tablettes et barres d'accroche

7	Fin de stock neuf d'environ 150 articles de prêt à porter pour femmes (collection printemps 2017) comprenant : pantalons, robes, mini-jupes, tee-shirts, tops, chemisiers, ceintures, 2 foulards, 2 sacs, ... On y ajoute un lot divers (collection automne/hiver 2016-2017) se trouvant en réserve
8	2 portants à vêtements et lot de cintres divers
9	Aspirateur et seau avec balai

